

L'ensemble des représentants des enseignants et des parents d'élèves du collège Simone Veil de Mandres-les-Roses réunis le mardi 8 mars 2011, lors du Conseil d'Administration, dénoncent l'insuffisance de la dotation d'heures de fonctionnement hebdomadaires attribuée par le Rectorat au Collège Simone Veil.

- C'est avec cette dotation que sera organisée la structure en divisions, le nombre d'enseignants et les emplois du temps pour la rentrée 2011-2012.
- C'est avec cette dotation que l'établissement devra atteindre les objectifs fixés par la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'Ecole de 2005, et notamment "élever le niveau de la formation initiale", "améliorer les performances du système éducatif face à l'échec scolaire et la faiblesse relative de nos performances en langues vivantes".
- C'est avec cette dotation que l'établissement devra accomplir le projet académique prônant la RÉUSSITE, l'ÉQUITÉ et la SOLIDARITÉ, afin de donner droit, à chaque élève de l'académie de Créteil, de construire son propre avenir au sein de l'éducation nationale.

Or, avec une DHG initiale de 527 heures, abaissant le quotient H/E à 1,111 (soit -0.38 % par rapport à l'an dernier), le collège n'a d'autres possibilités que :

- abandonner certains de ses projets éducatifs faute de moyens,
- prévoir des divisions surchargées et limiter les dédoublements de classes,
- ne pas tenir compte des effectifs d'ores et déjà identifiés qui viendront s'ajouter aux effectifs avant la prochaine rentrée en raison des livraisons importantes de logements à Périgny-sur-Yerres.

De plus, cela devient de plus en plus difficile pour les enseignants d'accepter les HSA dont le pourcentage ne cesse d'augmenter (en 2010 8.08%, en 2011 8.16%). La fatigue des professeurs, avec beaucoup d'HSA, engendrera sûrement un enseignement de moins bonne qualité. Sans compter le nombre de postes partagés entre différents établissements parfois éloignés et impossibles à tenir qui viennent fragiliser un système déjà précaire.

Ce constat révèle une totale incohérence entre le discours de l'Etat et les moyens mis en œuvre pour assurer la réussite éducative.

Les représentants des enseignants et des parents d'élèves du collège Simone Veil estiment qu'il faudrait une dotation horaire supplémentaire équivalente à 110 heures pour organiser et permettre à tous les élèves d'apprendre dans des conditions normales.

Ce volant horaire permettrait de répondre à la création des trois sections manquantes en sixième, cinquième et quatrième (80 heures), d'affecter 1h30 de plus à l'ensemble des divisions du collège afin de dédoubler des classes pour l'apprentissage des langues, la pratiques des sciences expérimentales, les travaux transverses à plusieurs matières, permettre la prise en compte de l'accompagnement scolaire pendant la classe et du nombre d'enfants que l'établissement se devra d'accueillir dès la prochaine rentrée en raison de programmes immobiliers importants sur la commune de Périgny-sur-Yerres. Avec la livraison de 80 logements.

En conséquence, les représentants des enseignants et des parents d'élèves du collège Simone Veil, ne pouvant faire la distinction entre les orientations budgétaires liées à la politique gouvernementale et la ventilation des moyens distribués par le Rectorat de l'Académie de Créteil qui en découle, contestent le montant de la dotation horaire adressée par le Rectorat et demandent à rencontrer l'Inspecteur d'Académie pour faire valoir et obtenir des moyens supplémentaires pour le fonctionnement du collège Simone Veil de Mandres-les-Roses.